



Régate du Dézaley Dimanche 7 mai 2017

INSTRUCTIONS DE COURSE

1. Règles

La régata est régie par :

- Les Règles de Course à la Voile 2017-2020 de l'ISAF (RCV)
- Les prescriptions de la Fédération Suisse de Voile (FSV) aux RCV
- L'avis de course (AC) et les présentes instructions de course (IC)

2. Inscriptions

Les voiliers admis peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription au CVL ou sur www.cvl.ch.

Le passage au secrétariat est obligatoire pour tous les concurrents.

3. Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents, y compris les modifications aux IC, seront affichés au clubhouse du CVL.

4. Modifications des IC

Toute modification des Instructions de Course sera affichée au tableau officiel au plus tard à 8h00.

5. Signaux à terre

Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât du Club.

6. Programme

Cafés et croissants offerts à partir de 7:30 au club.

8 :55	Signal d'attention	↑ pavillon F
8 :56	Signal préparatoire	↑ pavillon P
8 :59	Signal de la minute	↓ pavillon P
9 :00	Signal de départ	↓ pavillon F

Clôture : au plus tard 16 :00 sans délai supplémentaire, appuyée de 3 coups de canon indique le début de la période fixée à 1 heure, pour le dépôt des réclamations écrites et remises au Jury de Course.

Remise des prix : 1h après la clôture

7. Jauges / Classement

Pas de mesure de jauge organisée pendant la régata

Classes :

- A : Lestés A (TCF >= 1001) + multicoques
- B : Lestés B (TCF <= 1000)

Classement : en temps réel pour chaque classe

8. Parcours et marques

Départ: Ouchy : Ligne de départ entre la cabine start et la bouée.

Aller:

Lestés A Multicoques	Lestés B	Description
Lutry	Lutry	Débarcadère, marque rouge à tribord
Cully	Cully	Débarcadère, bouée cylindrique à tribord
Dézaley	-----	Sous le Dézaley, bouée cylindrique à tribord

Retour :

Lestés A Multicoques	Lestés B	Description
Villette	Villette	Face à l'église, marque rouge à bâbord
Pully	Pully	Débarcadère, bouée cylindrique à bâbord
Ouchy	Ouchy	Face à la girouette, bouée cylindrique avec fanion jaune à bâbord

Arrivée : Ouchy Entre cabine start et bouée cylindrique.

9. Départ

Tout voilier ne prenant pas le départ dans les 4 minutes suivant le signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.1 des RCV.

10. Pénalités

Un bateau qui enfreint une règle du chapitre 2 n'effectuera qu'un tour de 360° de pénalité, contrairement à l'article 44.1 RCV.

11. Abandon

Un bateau qui abandonne doit obligatoirement aviser le comité de course au numéro 079/544 80 81

12. Assurance

Tous les concurrents ont l'obligation d'être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile couvrant les risques survenant en compétition.

13. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Le CVL décline toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, tant avant, pendant qu'après la régata.